

Formateur aux métiers de la sécurité, option sécurité incendie option sécurité privée

RNCP37991 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	333, 344
Formacode(s)	42856, 42872, 42812
Code(s) ROME	K2109, K2111, K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	20/09/2023
Date d'échéance	20/09/2025

Certificateur(s)

AXELM CONSEILS · SIRET : 82981595000029<https://si-groupe.com/>**SI GROUPE · SIRET : 82981595000037**

Partenaires habilités

7 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation et 6 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
HB2L FORMATION	95073713000035	Former
SECURITE INCENDIE IDF	50905949900038	Former et organiser l'évaluation
SI-FIPS	88100107700026	Former
SI.FIPS NOUVELLE AQUITAINE	90107720600018	Former
SI. PARIS EST	88785851200023	Former
SI.REGION PACA	88383015000024	Former
STRAIGHT LINE FORMATION	89494741500010	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification comprend l'enseignement de nouvelles techniques pédagogiques, andragogiques et docimologiques destinées à des formateurs pour adultes, composée d'un tronc commun puis une spécialisation à la sécurité incendie et/ou une spécialisation à la sécurité privée au travers des différentes réglementations en vigueur et des prérequis conformes à l'arrêté du 01 Juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées.

A l'issue de cette formation sa double expertise de formateur professionnel lui permet d'accompagner les apprenants dans l'apprentissage d'un métier, de l'acquisition de compétences et de savoirs nécessaires à l'accès à la qualification, à l'emploi et à la professionnalisation.

Il sera capable d'accueillir, encadrer, former, évaluer, préparer et gérer un groupe d'apprenant jusqu'à l'examen ou

l'évaluation finale d'une formation sécurité incendie de type SSIAP ou en sécurité privée, selon les options choisies lors de son apprentissage et les prérequis obligatoires à l'exercice de cette profession.

ACTIVITÉS VISÉES

Organiser et préparer une salle destinée à une formation,
Rédiger des fiches et déroulés pédagogiques,
Encadrer et gérer des groupes d'apprenants en centre de formation ou en entreprise concernant des formations théoriques et pratiques,
Réaliser des exercices pratiques réels ou simulés,
Rédiger des supports pédagogiques ou techniques destinés à la formation dispensée,
Effectuer le suivi pédagogique et administratif des candidats,
Evaluer les candidats tout au long des formations dispensées en vue de l'examen final,
Organiser les différentes visites techniques et examens relatifs aux formations dispensées,
Assurer une veille réglementaire liée aux thèmes spécifiques enseignés.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- 1.1 Réaliser des questionnaires et évaluations destinés à connaître l'évolution et le taux de compréhension de ses apprenants ;
- 1.2 Rédiger des fiches pédagogiques en liens avec les modules enseignés ;
- 1.3 Contrôler et veiller au bon remplissage des dossiers individuels de chaque candidat et ainsi que des feuilles de présences, PV d'examens et documents annexes
- 2.1 Créer et rédiger des documents techniques et supports pédagogiques relatifs aux formations qu'il dispense) ;
- 2.2 Créer des dessins techniques ou Portfolio via un logiciel de traitement de texte type WORD et POWERPOINT.
- 3.1 Préparer une salle de formation et les matériels pédagogiques nécessaires et en nombre suffisant, y compris pour les formations en intra entreprise ;
- 3.2 Accueillir des stagiaires et réaliser une ouverture de stage ;
- 3.3 Remplir et suivre un déroulé pédagogique ;
- 3.4 Construire des tests et évaluations en vue de cerner les évolutions et lacunes de ses apprenants ;
- 3.5 Réaliser une notation en appliquant les règles de la docimologie ;
- 3.5 Délivrer des résultats, apporter des corrections et proposer des axes d'améliorations.
- 4.1 Mettre en application les différentes méthodes et techniques pédagogiques pour s'adapter aux besoins de chaque apprenant ;
- 4.2 Elaborer les meilleures stratégies afin de transmettre les différentes formes de savoirs
- 4.3 Gérer son temps ;
- 4.4 Gérer les éventuels conflits intervenus entre stagiaires ou envers lui-même lors de la formation ;
- 4.5 Éveiller la motivation de ses apprenants par la communication, des jeux ou des exercices ;
- 4.6 Mettre en application les différentes techniques de communication ;
- 4.7 Eviter la perte de charge en communication ;
- 4.8 Utiliser à bon escient la pyramide de MASLOW ;
- 4.9 Comprendre pour mieux analyser les différentes formes de Langage.
- 5.1 Expliquer pour pouvoir dispenser des formations en lien avec la sécurité incendie en accord avec l'arrêté du 02 Mai 2005 (modifié) et le CODE DU TRAVAIL ;
- 5.2 Expliquer pour pouvoir présenter les textes de réglementations relatifs à la SÉCURITÉ INCENDIE, aux établissements recevant du public (ERP), aux immeubles de grande hauteur (IGH), au code de la construction et de l'habitation (CCH) ainsi qu'aux obligations du code du travail.
- 5.3 Animer en utilisant les techniques et méthodes pédagogiques, ainsi que les introductions pré formation présentant les modules réglementaires liées à la sécurité incendie ;
- 5.4 Transmettre seul savoirs et savoir-faire aux personnes en formation initiale ou continue, afin de rendre des stagiaires capables de pratiquer des actions de prévention en sécurité incendie, de reconnaître les risques qui y sont liés et d'intervenir si besoin en fonction de la menace et du danger ;
- 5.5 Réaliser des schémas techniques simplifiés pour faciliter la compréhension de ses candidats.
- 6.1 Expliquer pour pouvoir dispenser des formations en lien avec la sécurité privée en accord avec l'arrêté du 1er juillet 2016 (modifié) relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées ;
- 6.2 Expliquer pour pouvoir dispenser des formations en lien avec la sécurité privée en accord avec l'arrêté du 27 juin 2017 (modifié) et du 27 février 2017 (modifié), relatifs aux formations initiales et continues aux activités privées de

sécurité ;

6.3 Expliquer pour pouvoir présenter les textes de réglementations relatifs à la SÉCURITÉ PRIVÉE, au Code de la Sécurité Intérieure (CSI) et au livre VI, au Code Civil, au code Pénal et au Code de procédure Pénal, au code de la déontologie, etc...

6.4 Animer en utilisant les techniques et méthodes pédagogiques, ainsi que les introductions pré formation présentant les modules réglementaires liées à la sécurité privée ;

6.5 Transmettre seul savoirs et savoir-faire aux personnes en formation initiale ou continue, afin de rendre des stagiaires capables de pratiquer des actions de prévention en sécurité privée, de reconnaître les risques qui y sont liés et d'intervenir si besoin en fonction de la menace et du danger ;

6.6 Réaliser des schémas techniques simplifiés pour faciliter la compréhension de ses candidats.

Blocs de compétences

RNCP37991BC01 — Création de documents administratifs

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser des questionnaires et évaluations destinés à connaître l'évolution et le taux de compréhension de ses apprenants ;

Rédiger des fiches pédagogiques en liens avec les modules enseignés ;

Contrôler et veiller au bon remplissage des dossiers individuels de chaque candidat et ainsi que des feuilles de présences, PV d'examens et documents annexes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le candidat devra présenter 2 fiches pédagogiques et 1 schéma technique

RNCP37991BC02 — Création de supports pédagogiques et techniques via l'outil informatique

LISTE DE COMPÉTENCES

Créer et rédiger des documents techniques et supports pédagogiques relatifs aux formations qu'il dispense ;

Créer des dessins techniques ou Portfolio via un logiciel de traitement de texte type WORD et POWERPOINT.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Travaux Pratique 2 créations type dessins techniques ou Portfolio

RNCP37991BC03 — Organiser une formation et son évaluation

LISTE DE COMPÉTENCES

Préparer une salle de formation et les matériels pédagogiques nécessaires et en nombre suffisant, y compris pour les formations en intra entreprise ;

Accueillir des stagiaires et réaliser une ouverture de stage ;

Remplir et suivre un déroulé pédagogique ;

Construire des tests et évaluations en vue de cerner les évolutions et lacunes de ses apprenants ;

Réaliser une notation en appliquant les règles de la docimologie ;

Délivrer des résultats, apporter des corrections et proposer des axes d'améliorations.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

aucun

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

aucun

RNCP37991BC04 — Mettre en pratique les différentes techniques de communication et de pédagogie en formation pour adultes

LISTE DE COMPÉTENCES

Mettre en application les différentes méthodes et techniques pédagogiques pour s'adapter aux besoins de chaque apprenant ;

Elaborer les meilleures stratégies afin de transmettre les différentes formes de savoirs

Gérer son temps ;

Gérer les éventuels conflits intervenus entre stagiaires ou envers lui-même lors de la formation ;

Éveiller la motivation de ses apprenants par la communication, des jeux ou des exercices ;
Mettre en application les différentes techniques de communication ;
Eviter la perte de charge en communication ;
Utiliser à bon escient la pyramide de MASLOW ;
Comprendre pour mieux analyser les différentes formes de Langage.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

QROC – Questionnaire à Réponses Ouvertes et Courtes.

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

aucun

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

aucun

RNCP37991BC05 — Optionnel : complément sécurité incendie

LISTE DE COMPÉTENCES

Expliquer pour pouvoir dispenser

des formations en lien avec la sécurité incendie, en accord avec l'arrêté du 02 Mai 2005 (modifié) et le CODE DU TRAVAIL ;

Expliquer pour pouvoir présenter

les textes de réglementation relatifs à la sécurité incendie, aux établissements recevant du public (ERP), aux immeubles de grande hauteur (IGH), au Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) ainsi qu'aux obligations du Code du travail.

Animer en utilisant les techniques et méthodes pédagogiques, ainsi que les introductions pré formation présentant les modules réglementaires liées à la sécurité incendie ;

Transmettre seul savoirs et savoir-faire aux personnes en formation initiale ou continue, afin de rendre des stagiaires capables de pratiquer des actions de prévention en sécurité incendie, de reconnaître les risques qui y sont liés et d'intervenir si besoin en fonction de la menace et du danger ;

Réaliser des schémas techniques simplifiés pour faciliter la compréhension de ses candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Entretien oral devant le jury

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

Avoir validé les 15h00 de préparation via la plateforme E-Learning ;

Et être Titulaire du Certificat de Qualification SSIAP1, SSIAP2 ou SSIAP3 ou *équivalent;

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

La certification finale de ce BC 5 option "SÉCURITÉ INCENDIE" ne peut être "validée" sans avoir obtenu l'intégralité des BC1, BC2,BC3 et BC4 du tronc commun.

RNCP37991BC06 — Optionnel : complément sécurité privée

LISTE DE COMPÉTENCES

Cette certification répond aux dispositions de l'arrêté du 1er juillet 2016 (modifié), relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées.

Expliquer pour pouvoir dispenser des formations en lien avec la sécurité privée en accord avec l'arrêté du 1er juillet 2016 (modifié) relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées ;

Expliquer pour pouvoir dispenser des formations en lien avec la sécurité privée en accord avec l'arrêté du 27 juin 2017 (modifié) et du 27 février 2017 (modifié), relatifs aux formations initiales et continues aux activités privées de sécurité ;

Expliquer pour pouvoir présenter les textes de réglementations relatifs à la SÉCURITÉ PRIVÉE, au Code de la Sécurité Intérieure (CSI) et au livre VI, au Code Civil, au code Pénal et au Code de procédure Pénal, au code de la déontologie, etc...

Animer en utilisant les techniques et méthodes pédagogiques, ainsi que les introductions pré formation présentant les modules réglementaires liées à la sécurité privée ;

Transmettre seul savoirs et savoir-faire aux personnes en formation initiale ou continue, afin de rendre des stagiaires capables de pratiquer des actions de prévention en sécurité privée, de reconnaître les risques qui y sont liés et d'intervenir si besoin en fonction de la menace et du danger ;

Réaliser des schémas techniques simplifiés pour faciliter la compréhension de ses candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Entretien oral

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

- Avoir validé les 5h00 de préparation via la plateforme E-Learning

;

- Et être titulaire du CQP, TFP, Titre APS ou *équivalent ;
- Et détenir au minimum la carte professionnelle « Agent de prévention et de Sécurité ».
- Et conformément à Arrêté du 1er juillet 2016 annexe III paragraphe 3

;

« ... Les formateurs disposent, a minima, pour les modules relatifs à l'activité de surveillance générale et de gardiennage :

- soit de 2 années d'exercice professionnel dans le domaine de l'activité concernée ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que d'une attestation de formation en tant que formateur ;
- soit de 2 années d'exercice professionnel dans la formation aux activités privées de sécurité ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que du certificat de qualification professionnelle ou d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP, de niveau IV minimum, relatif à l'activité concernée... »

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

La certification finale de ce BC 6 option "SECURITE PRIVÉE" ne peut être "validée" sans avoir obtenu l'intégralité des BC1, BC2, BC3 et BC4 du tronc commun.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Sécurité incendie (organisme de formation)

Sécurité privée (organisme de formation)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Moniteur formateur en sécurité et sécurité incendie, formateur sécurité privée, formateur incendie

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

CODE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE, LIVRE VI, TITRE Ier : ACTIVITÉS PRIVÉES DE SURVEILLANCE ET DE GARDIENNAGE, DE TRANSPORT DE FONDS, DE PROTECTION PHYSIQUE DES PERSONNES ET DE PROTECTION DES NAVIRES et l'ensemble de textes, arrêtés et décrets s'y affairant :

- Et plus précisément les Articles L611-1 à L617-16 du CSI
- Et plus précisément les Articles R611-1 à R617-5 du CSI
- L'arrêté du 3 août 2007 modifié relatif à l'agrément prévu à l'article R. 612-24 du code de la sécurité intérieure ;
- L'arrêté du 1er juillet 2016

, l'arrêté du 27 juin 2017

et l'arrêté du 28 septembre 2018

modifiés relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées ;

- La loi n° 2021-646 du 25 mai 2021

pour une sécurité globale ;

- L'arrêté du 5 janvier 2023

portant modification des dispositions relatives à la formation professionnelle des agents exerçant une activité privée de sécurité (nouveau module sur les principes de la République pour les formations initiales et continues).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Élevée (4/5)

Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 817 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée) W1X80 — Formateurs · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	45 376
Jugés difficiles à recruter	51 %
Emplois saisonniers	17 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance W0X90 — Professeurs du secondaire W1X80 — Formateurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Si Tronc commun (BC1, 2, 3, 4) et option BC5 « SECURITE INCENDIE » :

- Avoir validé les 15h00 de préparation via la plateforme E-Learning ;
- Et être Titulaire du Certificat de Qualification SSIAP1, SSIAP2 ou SSIAP3 ou *équivalent;

Si Tronc commun (BC1, 2, 3, 4) et option BC6 « SECURITE PRIVEE » :

- Avoir validé les 5h00 de préparation via la plateforme E-Learning

;

- Et être titulaire du CQP, TFP, Titre APS ou *équivalent ;
- Et détenir au minimum la carte professionnelle « Agent de prévention et de Sécurité ».
- Et conformément à Arrêté du 1er juillet 2016 annexe III paragraphe 3

:

« ... Les formateurs disposent, a minima, pour les modules relatifs à l'activité de surveillance générale et de gardiennage :

- soit de 2 années d'exercice professionnel dans le domaine de l'activité concernée ou dans le domaine de la sécurité publique ;
- soit de 2 années d'exercice professionnel dans la formation aux activités privées de sécurité ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que du certificat de qualification professionnelle ou d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP, de niveau IV minimum, relatif à l'activité concernée... »

Nota : Si les 2 options finales « SECURITE INCENDIE » et « SECURITE PRIVEE » sont choisies, les prérequis sont cumulés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes :

1 président (représentant du certificateur) : Qui est obligatoirement un(e) Professionnel(le) de la formation en sécurité en activité et ayant 3 ans d'expériences minimum dans sa fonction.

+ 2 Jurys (employeurs et salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée en activité, employeurs ou salariés, avec 2 ans d'expériences minimum et titulaire d'une des qualifications suivantes en rapport avec la certification visée :

Formateur, responsable d'un organisme de formation en sécurité, OPJ, agent qualifié et salariés (Sécurité privée, sécurité rapprochée, enquêteur privée, ...), Responsables, Directeurs ou Gérants de sociétés de Sécurité privée ou de Gardiennage en activité (Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme).

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le Jury sera composé au minimum de 4 personnes :

1 président (représentant du certificateur) : Qui est obligatoirement un(e) Professionnel(le) de la formation en sécurité en activité et ayant 3 ans d'expériences minimum dans sa fonction.

+ 2 Jurys (employeurs et salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée en activité, employeurs ou salariés, avec 2 ans d'expériences minimum et titulaire d'une des qualifications suivantes en rapport avec la certification visée :

Formateur, responsable d'un organisme de formation en sécurité, OPJ, agent qualifié et salariés (Sécurité privée, sécurité rapprochée, enquêteur privée, ...), Responsables, Directeurs ou Gérants de sociétés de Sécurité privée ou de Gardiennage en activité (Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme).

Base légale

Date de décision	20/09/2023
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	20/09/2025
Date de dernière délivrance possible	20/09/2029

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	37	1	86 %	73 %
2020	33	0	94 %	94 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP20436

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP20436

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://si-groupe.com/nos-formations/foms-isp/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37991/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	82
Parcours menés à terme	79
Taux d'achèvement	96 %
Période	12/2023 – 12/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	97
Montant total engagé	193 822 €
Coût moyen par dossier	1 998 €

Durée moyenne	108 h
Période	10/2023 – 09/2025
France compétences	75 %
Régions	9 %
Entreprise	8 %
Reste à charge titulaire	6 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.